
Arrondissement de BETHUNE

du Conseil Communautaire

COMMUNAUTE -ooOoo---
D'AGGLOMERATION
DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE

Le mardi 20 février 2024, à 18 H 45, le Conseil Communautaire s'est réuni, à la salle Olof Palme de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 14 février 2024, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.

ETAIENT PRESENTS :

GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, BOSSART Steve, LAVERSIN Corinne, LEMOINE Jacky, SCAILLIEREZ Philippe, BERRIER Philibert, DELELIS Bernard, DAGBERT Julien, THELLIER David, DEROUBAIX Hervé, SOUILLIART Virginie, DE CARRION Alain, IDZIAK Ludovic, PÉDRINI Léo, CHRETIEN Bruno, COCQ Bertrand, DEBAS Gregory, DEBUSNE Emmanuelle, DELANNOY Alain, DELECOURT Dominique, DEPAEUW Didier, DRUMEZ Philippe, DUBY Sophie, DUHAMEL Marie-Claude, HENNEBELLE Dominique, GIBSON Pierre-Emmanuel, LECLERCQ Odile, LEFEBVRE Nadine, MANNESSIEZ Danielle, MULLET Rosemonde, SELIN Pierre, OGIEZ Gérard, ALLEMAN Joëlle, ANTKOWIAK Corinne, BARRÉ Bertrand, BECUWE Pierre, BERROYEZ Béatrice, BERTOUX Maryse, BEVE Jean-Pierre, BLOCH Karine, BLONDEL Marcel, BOMMART Émilie, BOULART Annie, CANLERS Guy, CARINCOTTE Annie-Claude, CASTELL Jean-François, CLAIRET Dany, CORDONNIER Francis, CRETEL Didier, DEBAECKER Olivier, FOUCAULT Frédéric, DEFEBVIN Freddy, DELBECQUE Benoît, DELEPINE Michèle, DELETRE Bernard, DELHAYE Nicole, DELPLACE Jean-François, DELPLANQUE Émeline, DEMULIER Jérôme, DERICQUEBOURG Daniel, DERLIQUE Martine, DERUELLE Karine, DEWALLE Daniel, DISSAUX Thierry, DOMART Sylvie, DOUVRY Jean-Marie, DUMONT Gérard, BRAEM Christel, ELAZOUZI Hakim, FIGENWALD Arnaud, FLAJOLLET Christophe, FOUCAULT Gregory, FURGEROT Jean-Marc, GAROT Line, GLUSZAK Franck, HANNEBICQ Franck, HENNEBELLE André, ROYER Brigitte, IMBERT Jacqueline, JURCZYK Jean-François, LECOMTE Maurice, LEFEBVRE Daniel, LEGRAND Jean-Michel, LELEU Bertrand, LEVENT Isabelle, LEVEUGLE Emmanuelle, LOISEAU Ginette, LOISON Jasmine, MACKÉ Jean-Marie, MARIINI Laetitia, MAESEELE Fabrice, MALBRANQUE Gérard, MARCELLAK Serge, MARGEZ Maryse, TRACHE Christelle, MATTON Claudette, MERLIN Régine, NEVEU Jean, NOREL Francis, PAJOT Ludovic, PICQUE Arnaud, POHIER Jean-Marie, PREVOST Denis, PRUVOST Jean-Pierre, QUESTE Dominique, ROBIQUET Tanguy, SAINT-ANDRÉ Stéphane, SANSEN Jean-Pierre, SWITALSKI Jacques, TASSEZ Thierry, TOMMASI Céline, TRACHE Bruno, VERDOUCQ Gaëtan, VERWAERDE Patrick, VIVIEN Michel, VIVIER Ewa, VOISEUX Dominique, WILLEMANN Isabelle

PROCURATIONS :

GAQUÈRE Raymond donne procuration à DELELIS Bernard, DUCROCQ Alain donne procuration à VERWAERDE Patrick, DUPONT Jean-Michel donne procuration à VIVIER Ewa, MEYFROIDT Sylvie donne procuration à OGIEZ Gérard, BARROIS Alain donne procuration à DEFEBVIN Freddy, BERROYER Lysiane donne procuration à BOMMART Émilie, DASSONVAL Michel donne procuration à MERLIN Régine, DESSE Jean-Michel donne procuration à LECLERCQ Odile, FACON Dorothée donne procuration à BOSSART Steve, FLAHAUT Karine donne procuration à DE CARRION Alain, FONTAINE Joëlle donne procuration à LEGRAND Jean-Michel, PERRIN Patrick donne procuration à LOISEAU Ginette, PRUD'HOMME Sandrine donne procuration à PAJOT Ludovic, PRUVOST Marcel donne procuration à SANSEN Jean-Pierre, SGARD Alain donne procuration à MACKÉ Jean-Marie, WALLET Frédéric donne procuration à DELHAYE Nicole

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

BERTIER Jacky, BEUGIN Élodie, CLAREBOUT Marie-Paule, COCQ Marcel, DELANNOY Marie-Joséphine, DESQUIRET Christophe, FLAHAUT Jacques, HERBAUT Emmanuel, HEUGUE Éric, HOLVOET Marie-Pierre, HOUYEZ Chloé, MILLE Robert, OPIGEZ Dorothée, PHILIPPE Danièle, RUS Ludivine, TAILLY Gilles, TOURTOY Patrick

Madame BLOCH Karine est élue Secrétaire,

La séance est ouverte,

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
20 février 2024

COMMERCES ET ARTISANAT

**MODIFICATION DE LA REPRESENTATION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLO-
MERATION A LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT
COMMERCIAL (CDAC)**

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n° 2022/CC136 du Conseil Communautaire du 6 décembre 2022 :

Priorité 2 : S'adapter aux conséquences du changement climatique & protéger la nature
Enjeu : Préserver les espaces agricoles et naturels en limitant la consommation foncière

Par délibérations 2020/CC108 du 1^{er} septembre 2020 et 2023/CC066 du 11 avril 2023, les représentants de la Communauté d'Agglomération ont été désignés comme suit :

- Lorsque le projet concerne toutes les communes sauf Béthune, le Président ayant choisi de siéger au titre du SCoT, les représentants au titre de l'EPCI, sont :

Remplaçant : M. Grégory DEBAS

Suppléant : M. Eric EDOUARD

- Lorsque le projet concerne la commune de Béthune, les représentants sont :

Au titre de l'EPCI

Remplaçant : M. Grégory DEBAS

Suppléant : M. Eric EDOUARD

Au titre du SCoT

Titulaire : M. Maurice LECONTE

Suppléant : M. Léléo PEDRINI

Compte-tenu de la nécessité de pourvoir au remplacement de M. Eric EDOUARD, et afin de pouvoir anticiper les indisponibilités des élus concernés, il est proposé à l'Assemblée de nommer un suppléant supplémentaire pour chaque siège.

Ces désignations peuvent porter sur tout membre du Conseil communautaire.

En application de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire pourra décider au préalable et à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour ces désignations.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Développement Économique et Transition Écologique » du 05 février 2024, il est demandé à l'Assemblée de procéder aux désignations pour compléter la représentation de la Communauté d'Agglomération, soit au titre de l'EPCI (2 suppléants) et au titre du SCoT lorsque le projet concerne la commune de Béthune (1 suppléant supplémentaire qui ne peut pas être un élu de Béthune), comme suit :

- Lorsque le projet concerne toutes les communes sauf Béthune, le Président ayant choisi de siéger au titre du SCoT, les représentants au titre de l'EPCI, sont :

Au titre de l'EPCI

Titulaire : M. Grégory DEBAS
Suppléant : M. Dominique HENNEBELLE
Suppléant : Mme Corinne LAVERSIN

Au titre du SCoT

Titulaire : M. Olivier GACQUERRE
Suppléant : M. Maurice LECONTE
Suppléant : M. Léo PEDRINI

- Lorsque le projet concerne la commune de Béthune, les représentants sont :

Au titre de l'EPCI

Titulaire : M. Grégory DEBAS
Suppléant : M. Dominique HENNEBELLE
Suppléant : Mme Corinne LAVERSIN

Au titre du SCoT

Titulaire : M. Maurice LECONTE
Suppléant : M. Léo PEDRINI
Suppléant : M. Christophe FLAJOLLET

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

Sur proposition de son Président,
Le Conseil communautaire,
A la majorité absolue,

DECIDE de ne pas recourir au scrutin secret pour ces désignations.

ENREGISTRE les candidatures telles que précisées ci-dessus.

DESIGNE comme représentants de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane au sein de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial comme suit :

- Lorsque le projet concerne toutes les communes sauf Béthune, le Président ayant choisi de siéger au titre du SCoT, les représentants au titre de l'EPCI, sont :

Au titre de l'EPCI

Titulaire : M. Grégory DEBAS
Suppléant : M. Dominique HENNEBELLE
Suppléant : Mme Corinne LAVERSIN

Au titre du SCoT

Titulaire : M. Olivier GACQUERRE
Suppléant : M. Maurice LECONTE
Suppléant : M. Léo PEDRINI

- Lorsque le projet concerne la commune de Béthune, les représentants sont :

Au titre de l'EPCI

Titulaire : M. Grégory DEBAS
Suppléant : M. Dominique HENNEBELLE
Suppléant : Mme Corinne LAVERSIN

Au titre du SCoT

Titulaire : M. Maurice LECONTE
Suppléant : M. Léo PEDRINI Suppléant :
M. Christophe FLAJOLLET

INFORME que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,
Pour extrait conforme,
Par délégation du Président,
Le Conseiller délégué,

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en

Sous-préfecture le : **12 MARS 2024**

Et de la publication le : **12 MARS 2024**

Par délégation du Président,
Le Conseiller délégué,



DEBAS Gregory



DEBAS Gregory